

A woman with a red headband, wearing a brown and green long-sleeved top and bright pink pants, sits on a desk in a cluttered room. She is holding a fan of resumes. The room contains a computer monitor, a keyboard, a chair with a patterned seat, and various posters on the wall, including one for 'Le Chat Noir'.

JOBTONIC

MULTIPLIEZ VOS CHANCES DE TROUVER UN EMPLOI

LE FOREM



JOBTONIC

UN PROGRAMME CONÇU POUR MULTIPLIER VOS CHANCES DE TROUVER UN EMPLOI

Vous êtes jeune, vous sortez de l'école avec ou sans diplôme et vous vous êtes inscrit comme demandeur d'emploi. Le Forem a mis en place pour vous le dispositif jobtonic pour que vous soyez le plus vite possible en contact avec le monde du travail.

Nous connaissons les difficultés qui peuvent se présenter lorsqu'on arrive sur le marché du travail avec peu ou pas d'expérience. Sachez que vous avez des atouts : vous êtes flexible, vous avez la capacité d'apprendre facilement et donc de vous adapter au monde du travail en constante évolution.

Avec jobtonic, vous allez découvrir comment exploiter toutes les possibilités : stages, intérim, incitants financiers pour encourager les entreprises à vous engager, ...
Vos avantages : accumuler de l'expérience professionnelle, avoir une vision plus concrète du marché de l'emploi, découvrir vos atouts.

APRÈS VOTRE INSCRIPTION AU FOREM

- **VOUS SEREZ CONVOQUÉ DANS LES SEMAINES QUI SUIVENT POUR RÉALISER UN ENTRETIEN AVEC UN CONSEILLER. CELUI-CI SERA VOTRE INTERLOCUTEUR PRINCIPAL DURANT VOTRE RECHERCHE D'EMPLOI.**

Cette rencontre vous permettra de :

- Repérer vos atouts et vos compétences pour les valoriser auprès des employeurs ;
- Cibler les métiers pour lesquels vous allez postuler ;
- Faire le point sur les démarches de recherche d'emploi que vous avez déjà réalisées.

- **AVEC VOTRE CONSEILLER DE RÉFÉRENCE VOUS DÉTERMINEREZ UNE SÉRIE D' ACTIONS À MENER POUR ENTRER RAPIDEMENT EN CONTACT AVEC LE MONDE DU TRAVAIL.**

Exemples d'actions qui pourraient être réalisées :

visiter un salon de l'emploi, participer à un module de recherche d'emploi,
participer à une formation, s'essayer à différents métiers, ...

- **RÉGULIÈREMENT, VOUS SEREZ EN CONTACT AVEC VOTRE CONSEILLER POUR FAIRE LE POINT SUR LES ACTIONS QUE VOUS MENEZ.**

N'attendez pas pour :

- **CONSULTER NOTRE SITE : WWW.LEFOREM.BE.** Vous y trouverez : des offres d'emploi/ de formation, la possibilité de déposer votre CV en ligne, ...
- **UTILISER LES SERVICES ACCESSIBLES SANS RENDEZ-VOUS** dans les Maisons de l'Emploi et les Carrefours Emploi Formation. Vous y trouverez notamment : de l'information sur la recherche d'emploi et les possibilités de s'installer comme indépendant, des offres d'emploi et de formation, des renseignements sur les métiers et les formations en Belgique et à l'étranger. Vous pourrez y disposer gratuitement d'outils technologiques.

Retrouvez les adresses et heures d'ouverture des Carrefours Emploi Formation et des Maisons de l'Emploi en consultant le site : www.leforem.be ou en téléphonant au 0800/93 947 (de 8h à 17h du lundi au vendredi).



Vous pouvez accéder gratuitement à Internet pour vos démarches de recherche d'emploi en vous rendant dans un Carrefour Emploi Formation ou une Maison de l'Emploi.

N'ATTENDEZ PAS POUR COMMENCER VOTRE RECHERCHE D'EMPLOI !

DONNEZ-VOUS PLUS DE CHANCES D'ÊTRE RAPIDEMENT EN
CONTACT AVEC LE MONDE DU TRAVAIL

Surfez sur www.leforem.be

Notre site regroupe des informations et des astuces pour gérer votre recherche d'emploi. Une section du site vous est spécialement réservée : cliquez sur « Jeunes de moins de 25 ans » dans l'espace Particuliers et découvrez toute l'info qui vous concerne.

À partir de l'onglet Horizons emploi, vous pouvez également vous informer sur le marché du travail, les secteurs et les métiers.

Passez dans une Maison de l'Emploi ou un Carrefour Emploi Formation

Vous y trouverez : des offres d'emploi, de l'information sur la recherche d'emploi/sur les métiers et les formations, ... Vous pourrez y utiliser ordinateurs, fax et téléphone gratuitement.

Si besoin, un conseiller vous aidera pour réaliser vos démarches de recherche d'emploi.

Retrouvez leurs adresses et heures d'ouverture sur www.leforem.be ou en téléphonant au 0800/93 947 de 8h à 17h du lundi au vendredi.



PENSEZ À...

Postuler en Flandre... Vous avez, notamment, la possibilité :

- de consulter les offres d'emploi disponibles en Flandre sur notre site www.leforem.be ;
- d'être aidé à la rédaction en néerlandais d'un CV attractif et d'une lettre de motivation percutante ;
- d'obtenir de l'information sur le marché de l'emploi en Flandre.
- de vous inscrire comme demandeur d'emploi sur le site du VDAB (www.vdab.be).
Cette démarche vous permettra de recevoir des offres d'emploi disponibles en Flandre, de mettre en ligne votre CV sur le site du VDAB (www.vdab.be).

Réaliser un stage en Belgique et/ou à l'étranger :

La mise en situation professionnelle et la connaissance des langues sont des atouts supplémentaires indéniables. Nous pouvons vous aider dans vos démarches actives vers les entreprises : recherche du lieu de stage, démarches administratives, frais de déplacement, de séjour et d'assurance, ...

Si vous souhaitez plus d'informations, consultez le site www.leforem.be.

Utiliser les incitants financiers comme argument supplémentaire pour convaincre les employeurs

Des incitants spécifiques sont destinés à encourager les entreprises à vous engager dès la sortie de vos études. Servez-vous en comme argument supplémentaire pour convaincre les entreprises que vous allez rencontrer.

PARMI CES INCITANTS :

- Le Plan Formation Insertion (PFI) permet à l'entreprise de former un demandeur d'emploi à son métier pour l'engager ensuite sous contrat de travail.
- Les Aides à la Promotion de l'Emploi (APE) Jeunes – secteur marchand – permettent de réduire, via une aide spécifique, le coût du travail des jeunes de moins de 25 ans titulaires, au maximum, d'un Certificat d'études secondaires supérieures.

Renseignez-vous, d'autres incitants financiers pourraient vous concerner !

Si vous souhaitez plus d'informations, consultez le site www.leforem.be.

Vous former ou vous spécialiser dans certains domaines :

Nous pouvons vous aider à faire le point sur vos compétences et vous orienter, si nécessaire, pour suivre un complément de formation.

Si vous souhaitez plus d'informations, consultez le site www.leforem.be.

Vous former en langues, un atout supplémentaire :

Nous pouvons vous proposer des solutions adaptées pour compléter votre connaissance des langues.

Si vous souhaitez plus d'informations, consultez le site www.leforem.be.

Mieux utiliser les techniques de recherche d'emploi :

Nous pouvons vous aider à rédiger un CV et une lettre de motivation, à vous préparer à des entretiens d'embauche (que dire, quand, comment, ...).

Si vous souhaitez plus d'informations, consultez le site www.leforem.be.



Dans tous les cas,
des spécialistes seront
toujours à votre disposition
pour répondre à vos
questions et vous épauler
dans vos démarches
de recherche d'emploi.



Avec jobtonic,
apprenez à mettre
en avant tous vos
atouts sur le marché
du travail.



UN ENGAGEMENT MUTUEL

L'inscription comme demandeur d'emploi au Forem suppose que vous menez activement votre recherche d'emploi. Si vous ne donnez pas suite aux convocations, aux offres d'emploi et à toute autre action de recherche d'emploi :

- le Forem peut mettre fin à votre inscription comme demandeur d'emploi ;
- l'ONEM peut vous sanctionner s'il estime que vos engagements ne sont pas respectés.

L'engagement que le Forem attend de vous :

- mener des démarches actives pour trouver un emploi, par exemple : consulter les offres d'emploi sur Internet, dans les journaux, sur nos valves d'offres d'emploi, poser votre candidature, vous préparer aux entretiens d'embauche, ... ;
- répondre à nos sollicitations et convocations en étant ponctuel aux rendez-vous fixés et nous avertir en cas d'impossibilité en précisant la raison de votre absence ;
- donner suite aux offres d'emploi transmises ;
- participer à une formation ou à un plan d'insertion ou d'accompagnement proposé ;
- signaler immédiatement tout changement dans votre situation personnelle (changement d'adresse, maladie, repos d'accouchement, ...) ou professionnelle (contrat de travail, reprise d'études, ...).

Le Forem s'engage à vous aider au mieux dans votre recherche active d'emploi ou de formation et vous propose notamment :

- des conseils pour faciliter votre entrée dans le monde du travail ;
- une diffusion d'offres d'emploi ;
- une possibilité de suivre une formation appropriée et gratuite ;
- une possibilité de bénéficier de dispositifs d'insertion avec, dans certains cas, un soutien financier et/ou logistique ;
- une information sur nos services et ceux d'autres organismes de formation ou d'insertion ;
- une information sur vos obligations de demandeur d'emploi.

LE STAGE D'ATTENTE, UNE PÉRIODE D'ACTION !

Vous avez entendu parler du stage d'attente? Il faut en fait comprendre " période d'action ". Il s'agit d'une période qui démarre au moment où vous êtes inscrit comme demandeur d'emploi et durant laquelle vous ne recevez pas d'allocations de chômage.

Le stage d'attente, ce qu'il faut savoir :

Cette période commence après que vous vous soyez inscrit comme demandeur d'emploi au Forem.

Sa durée varie notamment en fonction de votre âge, de certaines prestations dans le cadre de stages effectués pendant vos études, ainsi que de la nature du travail presté en tant que jobiste étudiant.

Vous trouverez la date présumée de fin de cette période sur l'attestation d'inscription reçue du Forem (voir date de renouvellement de l'inscription). Pour en connaître la durée exacte, contactez un organisme de paiement des allocations de chômage (la CAPAC ou un syndicat). Il vous apportera tous les renseignements en fonction de votre situation.

PRÉVENEZ LE FOREM SI PENDANT CETTE PÉRIODE :

- vous trouvez un travail à temps plein ou à temps réduit
- vous vous lancez dans une activité d'indépendant
- vous trouvez un emploi à l'étranger
- vous terminez un travail temporaire
- vous êtes en incapacité de travail : hospitalisation, accident
- vous souhaitez effectuer un stage à l'étranger*
- vous reprenez des études de plein exercice*
- vous vous inscrivez à des cours de promotion sociale*

* Informez-vous auprès de l'ONEM (www.onem.be). En effet, certaines situations entraînent la prolongation, la réduction, la suspension ou l'annulation du stage d'attente.

Le stage d'attente vous donne droit :

■ À BÉNÉFICIER D'ALLOCATIONS FAMILIALES PENDANT LA PÉRIODE DU STAGE D'ATTENTE

Pendant cette période, si vous avez moins de 25 ans, vous pouvez, en règle générale, continuer à bénéficier d'allocations familiales selon les conditions prévues par la réglementation en la matière. Votre caisse d'allocations familiales dispose de tous les renseignements utiles. Voir aussi l'encadré consacré aux allocations familiales.

■ À INTRODUIRE UNE DEMANDE D'ALLOCATIONS DE CHÔMAGE À LA FIN DU STAGE D'ATTENTE

À la fin de votre stage d'attente, si vous êtes toujours à la recherche d'un emploi ou si avez décroché un travail à temps réduit, vous devrez renouveler votre inscription comme demandeur d'emploi au Forem. Vous disposez d'un **délaï d'un mois avant la fin du stage d'attente** pour le faire. Vous pouvez réaliser cette démarche soit via le site www.leforem.be, soit en vous rendant dans un bureau du Forem ou dans une Maison de l'Emploi.

N'attendez pas la dernière minute ! C'est après avoir effectué cette démarche que vous pourrez introduire votre demande d'allocations de chômage auprès d'un organisme de paiement (la CAPAC ou un syndicat).

ALLOCATIONS FAMILIALES EN TANT QUE DEMANDEUR D'EMPLOI, VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER D'ALLOCATIONS FAMILIALES.

Que faire pour que vos allocations soient encore versées ?

SI VOTRE CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES EST UNE CAISSE POUR TRAVAILLEURS SALARIÉS, INDÉPENDANTS OU POUR LES ADMINISTRATIONS PROVINCIALES ET LOCALES :

- prévenez votre caisse d'allocations familiales de votre inscription comme demandeur d'emploi ;
- l'attestation requise sera transmise directement à votre caisse d'allocations familiales par le Forem, à la fin du mois qui suit celui de votre inscription comme demandeur d'emploi. Il est donc inutile de demander un document au Forem.

SI CE N'EST PAS LE CAS :

- prévenez votre caisse d'allocations familiales de votre inscription comme demandeur d'emploi ;
- vous recevrez chez vous l'attestation (A23AF) délivrée par le Forem. Elle vous parviendra à la fin du mois qui suit votre inscription ;
- vous la transmettez à l'organisme qui paie vos allocations familiales.

SI VOUS SOUHAITEZ DES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES OU SI VOUS RENCONTREZ DES PROBLÈMES DE PAIEMENT : contactez directement l'organisme qui paie vos allocations familiales.

SI VOUS RENCONTREZ UN PROBLÈME RELATIF À L'ATTESTATION DÉLIVRÉE PAR LE FOREM : contactez-nous au numéro de téléphone suivant : 071/20 64 70. (Ce numéro est strictement réservé aux problèmes relatifs à l'attestation destinée aux allocations familiales).

OÙ TROUVER UN CARREFOUR EMPLOI FORMATION ?

Arlon, Charleroi, Huy, La Louvière, Liège, Marche-en-Famenne, Mons, Mouscron, Namur, Nivelles, Tournai, Verviers.

OÙ TROUVER UNE MAISON DE L'EMPLOI ?

Ans, Ath, Barvaux, Basècles, Bassenge, Beauraing, Bernissart, Bertrix, Beyne-Heusay, Binche, Bléharies, Bon-Secours, Braine-le-Comte, Chapelle-lez-Herlaimont, Châtelet, Chimay, Colfontaine, Comblain-au-Pont, Comines, Estaimpuis, Étalle, Flémalle, Fléron, Frameries, Gedinne, Gembloux, Genappe, Grâce-Hollogne, Hannut, Herstal, Lessines, Leuze-en-Hainaut, Libramont, Manage, Morlanwelz, Orp-Jauche, Ottignies, Perwez, Philippeville, Pont-à-Celles, Quaregnon, Rixensart, Rochefort, Sambreville, Soignies, Solre-sur-Sambre, Soumagne, Stavelot, Tertre, Trooz, Vielsalm, Virton, Wanze, Waremme, Waterloo, Welkenraedt.

Relais de l'Emploi : Liège Sainte-Marguerite, Liège Droixhe.

LE FOREM EST ÉGALEMENT PRÉSENT À

Andenne, Arlon, Bastogne, Charleroi, Ciney, Couvin, Dinant, Dour, Huy, La Louvière, Liège, Malmédy, Marche-en-Famenne, Mons, Mouscron, Namur, Nivelles, Seraing, Tournai, Tubize, Verviers, Wavre.

PLUS D'INFOS ?

WWW.LEFOREM.BE - TÉL. 0800/93 947

(du lundi au vendredi de 8h à 17h)